

Vol. 26 no. 11 - 15 février 2019

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)



Occuper l'espace public avec un discours sur l'éducation différent de celui sur la performance et l'excellence, remettre de l'avant les notions d'équité et de solidarité sociale, proposer des solutions réalistes, étudiées et argumentées, tels sont les objectifs poursuivis par le collectif « Debout pour l'école ! ».

« Qu'est-ce qu'on fait maintenant ? » C'est la question que se posait Suzanne-G. Chartrand, retraitée depuis 2013, après une carrière dans le milieu de l'éducation de près de 50 ans, notamment comme didacticienne du français.

« Je voyais bien autour de moi, tant de jeunes enseignants que d'anciens collègues d'université, de cégep, etc. se dire que ça va mal et qu'il est de plus en plus difficile de faire son boulot comme il se doit », explique l'instigatrice du collectif en entrevue avec *Le Champlain*. « Il faut, comme citoyens, se regrouper, analyser la situation et apporter des solutions. »

En 2016, elle publiait donc dans *Le Devoir* un texte, « Remettre l'éducation sur ses rails », co-signé par plusieurs chercheurs et penseurs en éducation. « À partir de ce

Syndicats, groupes de pression ou lobbys : quel est le problème ?

L'édito du Président



Il y a des commentaires qui, dits comme ça, tout bonnement, comme des vérités qui ne nécessitent ni justification ni remise en question, font pourtant rager.

« Nous ne céderons pas aux lobbys et aux groupes de pression ! » Presque quotidiennement, en entrevue et en point de presse, les membres du gouvernement caquiste, spécialement le premier ministre et le ministre de l'Éducation, reprennent cette phrase comme un mantra.

Clarifions d'abord les choses : les syndicats sont bel et bien des groupes de pression. Des lobbys de travailleurs démocratiques, parce que les positions et les idées que nous défendons sont celles de la majorité des membres.

Évidemment donc, nous rencontrons des ministres et des sous-ministres pour expliquer nos demandes, pour parler de notre quotidien, pour souligner les problèmes et pour présenter des solutions aussi. Nous nous assurons de bien faire valoir l'expertise de celles et de ceux qui œuvrent tous les jours dans les écoles et les centres afin qu'elle soit prise en compte dans les décisions et orientations gouvernementales. L'objectif étant toujours, contrairement à ce que certains laissent entendre, d'améliorer l'éducation au Québec. Si les syndicats ne jouaient pas leur rôle, qui le ferait ?

Alors qu'on apprend régulièrement que des représentants de grosses corporations et de compagnies privées utilisent tous les lieux possibles d'influence au ministère de l'Agriculture ou des Transports pour favoriser l'utilisation de leurs produits et services, que des représentants du Conseil du patronat rencontrent le Conseil du Trésor pour

solliciter des dérèglementations et des allègements fiscaux, les syndicats devraient se sentir mal de critiquer le gouvernement quand il prend de mauvaises décisions qui auront des effets négatifs sur les conditions de travail et le quotidien de leurs membres ? Ben voyons donc !



Ce n'est pas le premier gouvernement à crier qu'il ne cédera pas aux groupes de pression, spécialement aux syndicats, parce que c'est payant politiquement. Mais entre le *spin* médiatique et être confronté au terrain, il y a une marge.

Alors oui, en éducation, nous jouerons notre rôle de lobby afin que le gouvernement investisse et aide le personnel de l'éducation. Afin qu'il améliore réellement le réseau et ne s'en tienne pas qu'à des annonces qui seront, dans les faits, essentiellement cosmétiques, comme l'ont fait ses prédécesseurs.

Et si le gouvernement ne livre pas la marchandise qu'il promet depuis des mois, certainement que nous le critiquerons et que nous ferons pression. Car notre grogne, c'est d'abord et avant tout celle des travailleuses et travailleurs du réseau de l'éducation que nous représentons !

Suite en page 4

Éric Gingras

Assurance collective

Processus d'appel d'offres

De nombreuses personnes ont manifesté le désir d'aller en appel d'offres pour notre assurance collective. Peu d'arguments nous permettaient d'entreprendre une telle démarche puisque les assureurs capables de générer des réclamations annuelles de 1,5 M \$ sont peu nombreux au Québec.

En nous comparant, nous constatons que les protections d'un groupe à un autre se ressemblaient. N'oublions pas que le coût élevé de notre régime vient principalement du fait que nous n'avons pas de part payée par l'employeur !

Dernièrement, de nouveaux éléments ont modifié la conjoncture. Les récentes campagnes de maraudage, et les mouvements d'affiliations syndicales qui s'en sont suivis, ont attiré de nouvelles compagnies intéressées à assurer un groupe aussi nombreux que le nôtre, soit 200 000 membres. Le Conseil général de la CSQ a donc pris la décision de sonder le marché.

Comme le processus d'appel d'offres passe d'abord et avant tout par nos besoins et nos attentes, une campagne de consultation a été organisée pour les affiliés de la CSQ, laquelle s'étendra jusqu'au mois d'avril 2019.

Deux séances d'information pour les membres du Syndicat de Champlain sont prévues : le 20 février 2019 (au bureau de Saint-Hubert) et le 14 mars 2019 (au bureau de Valleyfield).

Vous trouverez toutes les informations à ce sujet sur notre site Internet.

Un sondage en ligne est également disponible à assurances.lacsq.org. Il suffit d'inscrire le mot de passe « Z26 » pour recevoir le sondage par courriel.

Plus nous serons nombreux à nous prononcer et plus notre régime d'assurance sera représentatif de nos besoins !

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Planificateur 2019-2020

Avez-vous fait votre commande ?

C'est le moment de commander votre planificateur *L'outil de travail quotidien 2019-2020* !

Nous l'avons retravaillé pour mieux répondre à vos besoins. D'ailleurs, merci pour vos suggestions !

La personne déléguée de votre établissement, ou la personne responsable du courrier syndical, a déjà reçu les directives de commandes. Il ne vous reste qu'à aller la voir afin de lui signifier votre intérêt à recevoir votre exemplaire.

Nous avons décidé de modifier notre mode de distribution cette année. Auparavant, les écoles qui ne se manifestaient pas recevaient un nombre de planificateurs équivalent au nombre de copies des publications syndicales envoyées chaque semaine.

Par souci écologique et pour éviter le gaspillage, cette année, vous ne recevrez que le nombre de planificateurs commandés.

Nous vous encourageons cependant à prévoir quelques exemplaires supplémentaires, considérant les remplacements et le mouvement de personnel,



particulièrement pour le personnel de soutien.

Vous hésitez encore avec un planificateur dernier cri en librairie ? *L'outil de travail quotidien* est gratuit et n'engendre aucuns frais pour le Syndicat. Plus encore, il nous permet de redonner un montant d'argent important à plusieurs organismes communautaires de la région grâce aux pages publicitaires.



Avez-vous votre épinglette ?

« Le respect, ça se manifeste ! » est le thème retenu pour la Journée internationale des droits des femmes, qui aura lieu le 8 mars prochain.

Procurez-vous l'épinglette du 8 mars, signe de solidarité entre femmes, auprès

de votre personne déléguée ou en remplissant le formulaire prévu à cet effet à syndicatchamplain.com dans l'onglet « Inscriptions ».

Portez-la fièrement afin de souligner votre appui. C'est un geste concret de votre implication à l'amélioration de la condition des femmes.

Pour chaque épinglette vendue au coût de 4 \$, un don de 1 \$ sera versé à une maison d'hébergement pour femmes.

Dire ou ne pas dire : là est la question !

Le billet de Mireille



— Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire. Certains attribuent cette phrase à Voltaire, mais il semblerait que ce ne soit pas vraiment le cas.

N'en demeure pas moins que tous s'entendent pour dire que ça reflétait bien sa pensée.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de même que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles ne sont certainement pas des fans du célèbre écrivain ! Le congédiement de l'agronome, Louis Robert, et aussi celui de Kathy Dufault, enseignante, en font foi.

Qu'ont-ils tant dénoncé ? Sommaire-ment, dans un cas, l'ingérence du privé dans la recherche scientifique payée en grande partie par des fonds publics et dans l'autre, le poids de l'intégration des élèves en difficulté en classe régulière.

Dans les deux cas, ils ont soulevé une problématique connue, sans chercher à condamner qui que ce soit. Leur objectif était d'informer la population et de soulever le débat.

« Plutôt que d'essayer de régler une situation dénoncée par des employés, le gouvernement consacre tous ses efforts à se débarrasser de celui qui a osé dénoncer [...] C'est la chasse aux sorcières ». Ces mots de Stéphane Giroux, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, relatés dans un article du journal *Le Devoir*, le 13 janvier dernier, résument bien le comportement de l'employeur.

Patrick Lagacé dira dans sa chronique intitulée « Comme les vieux partis », parue le 1^{er} février dans *La Presse* + :

« Et c'est une autre démonstration que l'État, quand il est embarrassé par des révélations qui montrent son incurie, a toujours le réflexe suivant : punir ceux qui ont osé parler. »

Le sacro-saint devoir de loyauté est aujourd'hui utilisé pour faire taire afin de protéger l'institution. Lagacé ajoutera aussi : « On mentionne en revanche que l'agronome a "manqué de loyauté", la clause fourre-tout des conventions collectives et du Code civil qui permet de fermer la gueule des employés ». Le monde de l'éducation n'y échappe pas.

À l'occasion, des membres du personnel, confrontés à des situations difficiles, choisissent de les exposer. Malheureusement, leur droit de parole est vite rabroué. On met en doute les faits, on ne vérifie pas avec objectivité la véracité des éléments soulevés, on leur cherche des bibittes.

Le pire au fond est le fait que ça dérange à ce point que des gens osent parler, discuter, dénoncer. Préfère-t-on réellement qu'ils jouent au singe qui se cache les yeux, se faisant croire ainsi, que le problème n'existe pas ? De quel

genre de travailleuses et de travailleurs voulons-nous ?

Comment se fait-il que nous soyons rendus à avoir peur de nous exprimer ? Comment se fait-il qu'il ne soit plus possible, pour le personnel de l'éducation, entre autres, de parler de situations du quotidien à visage découvert ? Comment se fait-il que nous soyons rendus à avoir peur des représailles ? Comment se fait-il que, dans certains milieux, les gens préfèrent se taire en réunion ?

Depuis quand exprimer une opinion est devenu source d'anxiété ? Jaser, discuter et débattre, c'est pourtant tout ce qu'il y a de plus normal. N'est-ce pas ainsi qu'on avance, qu'on se fait une tête, qu'on trouve des solutions ? Rien de plus sain, à mon avis.

Dans le monde de l'éducation, on apprend aux élèves à comprendre, analyser, vérifier, argumenter, s'exprimer. On veut qu'ils aient le plus de ressources en main pour faire leur chemin dans la vie.

Doit-on cesser d'agir ainsi ? Afin qu'ils ne soient pas congédiés avant même d'être engagés ?

Mireille Proulx
Coordonnatrice

WEBINAIRE

Pouvoirs et limites d'un conseil d'établissement

Vous avez manqué notre webinaire « Pouvoirs et limites d'un conseil d'établissement » avec Nathalie Chabot, conseillère à la CSQ ? Il est maintenant disponible à syndicatchamplain.com dans la « Zone vidéo ».

Dans la foulée de l'implantation des modalités de la Loi n° 105, du

suivi des plans d'engagement vers la réussite (PEVR), de la mise en place du projet éducatif et de la volonté ministérielle de transférer plus de pouvoirs dans les milieux, le conseil d'établissement, plus que jamais, constitue un lieu de participation et de pouvoir à investir. Une vidéo à voir et à partager !



Debout pour l'école ! (suite)

moment, beaucoup de gens m'ont contactée pour partager ce travail de réflexion et, indépendamment de nos affiliations politiques ou syndicales, intervenir collective-
ment sur l'école. »

Pendant un an, près de 75 personnes se sont investies pour produire les documents synthèses de trois chantiers, accompagnés de revendications précises, soutien Mme Chartrand, tout en précisant que, dès le départ, ils ont dû faire des choix stratégiques parce que c'était impossible de tout faire.

« Nous sommes allés vers ce qui nous semblait le plus en péril et gravement atteint dans les idéaux de justice sociale, c'est-à-dire la formation fondamentale : l'école primaire et secondaire. » Elle ajoute que c'est aussi là que le personnel en arrache le plus.

Il y a une conjoncture favorable pour l'éducation en ce moment au Québec. La difficulté, c'est de poser un geste social pour nous faire sortir de nos torpeurs individuelles !

— Suzanne-G. Chartrand

« En cinquante ans, on a créé l'école la plus inégalitaire au Canada, faut le faire ! À partir des beaux idéaux du Rapport Parent sur l'école comme moteur d'une plus grande justice sociale. »

Le collectif multiplie les lettres ouvertes étoffées, les interventions dans différentes émissions d'informations et fait un travail de terrain auprès de la population, des groupes citoyens, des organisations syndicales, etc. pour mettre sur la table les enjeux qui les préoccupent et pour recueillir des appuis.

Le collectif a lancé une pétition composée de sept revendications précises qui seront adressées au ministre de l'Éducation au printemps. « Nous avons choisi des revendications stratégiques pour permettre au personnel de faire leur travail, comme il faut, avec passion et plaisir. »

Assurer une mixité sociale et culturelle dans les écoles et les classes, diminuer les ratios élèves/enseignants et élèves/personnel de soutien,

augmenter les ressources professionnelles et de soutien, diminuer la précarité, soutenir les nouveaux enseignants, augmenter la rémunération de tous les membres du personnel de l'éducation et lever toute entrave à la prise de parole publique. Voilà ce que réclament les signataires de la pétition.

Évidemment, « Debout pour l'école ! » a besoin d'appuis. C'est d'ailleurs ce à quoi les membres s'affairent en ce moment. Suzanne-G. Chartrand insiste sur l'importance de faire circuler la pétition dans les réseaux, pour rallier toutes celles et ceux qui ont l'éducation publique à cœur. « Il y a une conjoncture favorable pour l'éducation en ce moment au Québec. La difficulté, c'est de poser un geste social pour nous faire sortir de nos torpeurs individuelles ! »

Pour signer la pétition en ligne : ecole.ca.edu/petition

Passez le mot !

Maude Messier

La version intégrale de cette entrevue est disponible sur notre site Web à syndicatchamplain.com



Joyeuse Saint-Valentin !

Vous recevrez une petite surprise via le courrier syndical cette semaine. Et avec elle, un rappel que vous bénéficiez de différents privilèges en tant que membres du Syndicat de Champlain.

Intrigués ? Rendez-vous sur notre site Web.

